



COMMISSION DES FINANCES
85^{ème} session
Rome, 4 octobre 2018

UNIDROIT 2018
F.C. (85) 8
original: anglais
octobre 2018

RAPPORT

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

1. La 85^{ème} session de la Commission des Finances s'est tenue au siège d'UNIDROIT à Rome le 4 octobre, commençant à 10h05.

Point n°1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session

2. Le *Président de la Commission des Finances*, M. Benito Jiménez, représentant du Mexique, après avoir ouvert la session, a souhaité la bienvenue aux membres de la Commission (pour la liste complète des participants, voir l'annexe). Il a ensuite présenté le nouveau Secrétaire Général d'UNIDROIT, le Professeur Ignacio Tirado, officiellement en fonction depuis le 27 août 2018.

3. Le *Secrétaire Général* a accueilli tous les membres de la Commission des Finances, en particulier les nouveaux membres. Il a tout d'abord exprimé sa sympathie envers le peuple indonésien récemment victime d'un tremblement terre tragique et d'un tsunami; à la demande du Secrétaire Général, la Commission a observé une minute de silence. Puis il a exprimé sa gratitude pour la confiance qui lui avait été accordée lors de sa récente nomination au poste qu'il occupait désormais. Après avoir examiné les documents soumis à la Commission, il apparaissait clairement que l'Institut était extraordinairement sain du point de vue financier et s'était beaucoup amélioré du point de vue administratif. Fort de son expérience pendant de nombreuses années au sein de diverses institutions internationales, collaborant généralement avec d'autres organisations intergouvernementales, il s'est dit impressionné par la quantité et la qualité du travail produit par UNIDROIT, compte tenu en particulier de son personnel restreint et de son budget limité. A cet égard, il a rendu hommage à ses prédécesseurs, en particulier à M. José Angelo Estrella Faria, qui avait occupé le poste de Secrétaire Général jusqu'en juillet 2017 et à la Professeure Anna Veneziano, Secrétaire Générale adjointe, qui avait assuré l'*interim* à la suite du départ de M. Estrella. En conclusion, il a déclaré qu'il était très reconnaissant de pouvoir maintenant collaborer avec la Secrétaire Générale adjointe et avec M. Neale Bergman, Fonctionnaire chargé de suivre les travaux de la Commission des Finances

Point n°2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (F.C. (85) 1)

4. Le *Président* a proposé l'adoption de l'ordre du jour et a ouvert le débat pour tout commentaire. *L'ordre du jour a été adopté tel que proposé dans le document F.C. (85) 1.*

Point n°3 de l'ordre du jour: Modifications définitives du Budget et des Comptes pour l'exercice financier 2017 (F.C. (85) 2) et Comptes 2017

5. Le *Président* a attiré l'attention de la Commission sur le document F.C. (85) 2 et a invité le Secrétaire Général à le présenter.

6. Le *Secrétaire Général* a rappelé que le document reposait sur le premier examen des comptes de l'exercice financier 2017 (FC (84) 3), qui avait été examiné à la 84^{ème} session de la Commission des Finances (Rome, 15 mars 2018) puis distribué aux Etats membres pour examen. L'exercice 2017 avait été clôturé avec un excédent de € 83.510,15, comme indiqué au paragraphe 6 du document F.C. (85) 2. Cet excédent provenait à la fois: a) du bon travail de l'Institut et des mesures d'austérité prises pour appliquer le Programme de travail et faire en sorte que tout déficit soit anticipés et b) de la diminution du montant des traitements et de la sécurité sociale due à la vacance du poste de Secrétaire Général pendant une partie de l'année. En conclusion, le Secrétaire Général a souligné que l'article 38.4) du Règlement établissait l'utilisation de l'excédent. A cet égard, il a proposé que l'excédent soit utilisé pour couvrir le Programme de travail et d'autres dépenses en 2018 et 2019, et a suggéré que cela soit discuté au prochain point de l'ordre du jour (voir le paragraphe 10).

7. *En l'absence d'autres interventions, le Président a conclu que la Commission des Finances recommande que l'Assemblée Générale approuve les modifications définitives au Budget et Comptes pour l'exercice financier 2017.*

Point n. 4 de l'ordre du jour: Ajustements au Budget pour l'exercice financier 2018 (F.C. (85) 3)

8. Le *Président* a attiré l'attention de la Commission sur le document F.C. (85) 3 et a invité le Secrétaire Général à le présenter.

9. Le *Secrétaire Général* a expliqué que le document montrait généralement comment le Secrétariat avait dépensé ses ressources jusqu'au début du mois de septembre, date à laquelle le document a été finalisé et distribué pour la session. Comme indiqué au paragraphe 2 et au tableau des recettes en page 3, il y avait malheureusement un déficit de € 149.723,68. Dans les recettes au moment de la publication du document. Bien que ce chiffre se soit amélioré depuis lors grâce à de nouveaux paiements, il restait un déficit prévu de € 129.483,68. Les Etats membres ont été encouragés à effectuer leurs paiements dans les délais requis. En effet, UNIDROIT était une petite organisation et, même si le fonds de roulement constituait un amortisseur, ce fonds ne couvrirait qu'environ deux mois de dépenses ordinaires.

10. Le Secrétaire Général a ensuite exposé, conformément à l'article 38, paragraphe 4, du Règlement, ses propositions d'utilisation de l'excédent de l'exercice 2017 d'un montant de € 83.510,15 qui servirait à soutenir la réalisation des activités figurant au Programme de travail et non pas à compenser le non-paiement des contributions des Etats membres. Premièrement, il a proposé d'affecter une partie de cet excédent à des frais de voyage supplémentaires au titre du Chapitre 1, article 5 (Voyages officiels des représentants et du personnel), qui seraient imputables à la fois: a) aux activités à venir, notamment la participation à des conférences et à des manifestations, en vue d'éventuels projets pour le nouveau Programme de travail 2020-2022; et (b) à des efforts visant à augmenter le nombre d'adhésion au Statut d'UNIDROIT. En ce qui concernait les activités à venir, il a noté, par exemple, la proposition faite sur d'intelligence artificielle de la part de la République tchèque. Il avait participé à un atelier sur la portée de ce projet potentiel et avait exploré la possibilité d'une collaboration dans ce domaine avec la CNUDCI. En ce qui concernait de nouvelles adhésions au Statut d'UNIDROIT, il a déclaré que, lors de son interview pour le poste de Secrétaire

Général, il avait exprimé le souhait d'élargir le nombre des adhésions et que, conformément à ce souhait et à ses expériences antérieures, il entendait entrer en contact avec davantage de régions. Les voyages ne seraient généralement entrepris que si nécessaires et les excédents seraient utilisés avec grande parcimonie. Deuxièmement, il a proposé d'affecter une partie de l'excédent à la finalisation d'instruments clés du Programme de travail, comme notamment la Conférence diplomatique en vue de l'adoption formelle du projet de Protocole à la Convention sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles pour des questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction ("Protocole MAC"). En ce qui concernait le projet de Protocole MAC, qui était un texte excellent et très bien perçu, le Secrétariat envisageait de créer un groupe de travail composé d'experts chargé de traiter les quelques questions restées en suspens, afin de veiller à ce que la conférence soit un succès. Il a fait remarquer que tous les Etats membres ayant manifesté leur intérêt d'accueillir la conférence se trouvaient dans l'hémisphère sud, ce qui pourrait entraîner des frais de voyage plus élevés. Globalement, la conférence diplomatique pourrait donner lieu à des frais supplémentaires au titre du Chapitre 1, article 5 (Mission et promotion des travaux), et du Chapitre 1, article 4 (Comités d'experts) et du Chapitre 2, article 2 (Rémunération des collaborateurs occasionnels), pour lesquels l'excédent pourrait servir le cas échéant. En outre, l'excédent pourrait également s'étendre à la finalisation du futur Guide juridique sur les contrats d'investissement en terres agricoles, dont le projet déjà bien avancé allait faire l'objet de vastes consultations au cours de l'année suivante. Troisièmement, il a proposé qu'une partie de l'excédent soit affectée à la mise en œuvre du nouveau système de sécurité sociale, qui serait objet de discussion du point de l'ordre du jour correspondant (voir paragraphes 46 et suivants ci-dessous).

11. En conclusion, le Secrétaire Général a ajouté quelques observations sur le tableau des dépenses et les notes explicatives en pages 4 et 5. Il a d'abord attiré l'attention sur l'excédent de € 12.000 au Chapitre 2, article 2 (Rémunération des collaborateurs occasionnels) et a indiqué que l'excédent serait couvert par le financement de la part d'Aviareto, qui gérait le Registre international en vertu du Protocole aéronautique, sur la base d'un contrat de cinq ans au titre duquel UNIDROIT a fourni une version électronique de la troisième édition du Commentaire officiel du protocole d'aéronautique de Sir Roy Goode à Aviareto afin de le mettre à la disposition des utilisateurs de ce Registre. Enfin, il a souligné les économies réalisées sur certaines tâches administratives.

12. La *représentante du Canada* a souhaité la bienvenue au Secrétaire Général, a remercié la Secrétaire Générale adjointe pour tout le travail qu'elle avait accompli en tant que Secrétaire Générale et a exprimé sa reconnaissance pour les efforts constants du Secrétariat pour réaliser des économies. S'agissant des efforts visant à accroître le nombre de membres d'UNIDROIT, elle a demandé en quoi ceux-ci consisteraient. Elle a indiqué que la question devrait être abordée avec précaution en raison des implications possibles pour les ressources. Certes, UNIDROIT devrait toujours être ouvert à accepter de nouveaux Etats membres, mais elle a insisté sur le fait que l'accent devrait être mis sur la promotion des instruments d'UNIDROIT.

13. Le *Président* a demandé si le Secrétariat pouvait estimer quelle part de l'excédent serait affectée aux différentes propositions, notamment les missions officielles des experts et du personnel et la Conférence diplomatique. Il a ensuite appuyé la déclaration de la représentante du Canada sur la nécessité de veiller à élargir le nombre des Etats membres d'UNIDROIT.

14. Le *Secrétaire Général* a répondu que le Secrétariat ferait effectivement preuve de prudence et effectuerait des consultations quant aux efforts à fournir pour accroître le nombre des Etats membres auprès du Comité Permanent et des Etats membres pour la plus grande transparence. Accroître le nombre des Etats membres aurait pour objectif non seulement de renforcer les ressources disponibles, mais également de promouvoir les instruments d'UNIDROIT, ce qui représenterait une étape essentielle de la communication avec les potentiels Etats membres. En effet, plus un Etat serait impliqué dans les activités de l'Institut, plus il était susceptible d'adopter certains instruments d'UNIDROIT. Quant à la question du Président sur l'estimation de la part de

l'excédent qui serait affectée aux diverses propositions, le Secrétaire Général a expliqué qu'il était difficile de donner une estimation précise du coût de chacune d'elles, mais il a rappelé que les dépenses seraient engagées de manière transparente. Ainsi, le groupe de travail composé d'experts qui traiteraient des quelques questions en suspens sur le projet de Protocole MAC, aurait un coût probable d'environ 10.000 à 15.000 euros, mais il produirait des économies en résolvant autant que possible ces questions en suspens avant la tenue de la Conférence diplomatique, et en garantissant que celle-ci puisse se dérouler de manière efficace et rapide.

15. Le *Président* a donné lecture du texte de l'article 38(4) du Règlement¹, sur la base duquel le Secrétaire Général avait formulé ses propositions sur l'utilisation de l'excédent. Il a ensuite donné la parole pour d'autres commentaires ou questions.

16. *En l'absence d'autres interventions, le Président a conclu que la Commission des Finances recommande à l'Assemblée Générale d'approuver les ajustements apportés au Budget et aux Comptes pour l'exercice financier 2018. Il a ajouté que la Commission des Finances autorise le Secrétariat à utiliser l'excédent, dans la mesure du possible, pour les activités proposées par le Secrétaire Général.*

Point n° 5 de l'ordre du jour: Informations sur les contributions extrabudgétaires reçues en 2018 et sur leur allocation aux activités et aux projets de l'Institut (F.C. (85) 4)

17. Le *Président* a attiré l'attention de la Commission sur le document F.C. (85) 4, uniquement destiné à des fins d'information. Il a ensuite invité le Secrétaire Général à le présenter.

18. Le *Secrétaire Général* a fait remarquer que le document concernait en grande partie les activités non législatives d'UNIDROIT, notamment la promotion des instruments d'UNIDROIT et du Programme de bourses de recherche. Les bourses, en particulier, constituaient un élément très important des efforts de promotion et de sensibilisation d'UNIDROIT, et il a exprimé l'espoir qu'à l'avenir le Programme de bourses de recherche bénéficierait de davantage de contributeurs, notamment des Etats membres. Comme indiqué dans l'annexe du document, il a salué la contribution généreuse de la République populaire de Chine qu'il a remerciée. Il a également salué les contributions des membres du Conseil de Direction et de divers cabinets d'avocats italiens, notant que le Président d'UNIDROIT, le Professeur Alberto Mazzone, avait joué un rôle déterminant à cet égard auprès du secteur privé. En conclusion, vu son profil universitaire, il estimait que la Bibliothèque jouait un rôle très important dans la vie de l'Institut. En conséquence, il souhaitait continuer à approvisionner ses fonds et entendait, dans le cadre du plan stratégique qu'il soumettrait pour examen, renforcer le rôle de la Bibliothèque dans la mesure du possible.

19. La *représentante du Canada* a exprimé ses remerciements pour le rapport et à qui avaient versé des fonds.

20. Le *Président* a également exprimé son appréciation pour les contributions reçues. Notant que l'annexe mentionnait la préparation du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/ FIDA, il a demandé que le Secrétariat informe les Etats membres de tout soutien

¹ Règlement d'UNIDROIT, art. 38(4) ("la différence entre les recettes d'un côté et les dépenses et le passif de l'autre, le Secrétaire Général peut proposer à la Commission des Finances: a) d'employer l'excédent à une fin autre que l'allocation originale, en particulier lorsque l'excédent résulte du recouvrement des arriérés dus à l'Institut par des Gouvernements membres, d'économies réalisées ou gains économiques obtenus par le Secrétariat; b) de considérer l'excédent comme une recette pour l'exercice financier suivant, réduisant ainsi les contributions des Gouvernements membres, notamment lorsque l'excédent résulte d'une surestimation des dépenses.")

supplémentaire requis pour rechercher une collaboration ou un financement plus poussés auprès de la FAO, du FIDA ou d'autres organisations. Les Etats pourraient apporter leur aide à cet égard.

21. *En l'absence d'autres interventions, le Président a confirmé que la Commission des Finances avait pris note des informations sur les contributions extrabudgétaires reçues par UNIDROIT en 2018 et avait demandé que ces informations soient également présentées à l'Assemblée Générale à sa 77^{ème} session.*

**Point n° 6 de l'ordre du jour: Arriérés de contributions des Etats membres
(F.C. (85) 5)**

22. Le *Président* a attiré l'attention de la Commission sur le document F.C. (85) 5. Il a ensuite invité le Secrétaire Général à le présenter.

23. Le *Secrétaire Général* a expliqué que le document fournissait une mise à jour des arriérés de contributions des Etats membres. Il a ensuite expliqué que, pour l'exercice 2018, les Etats membres avaient jusqu'en février 2019 pour verser leurs contributions car les comptes de 2018, conformes à la pratique d'UNIDROIT, seraient clôturés à cette date. Malheureusement, le document montrait que le niveau des arriérés était toujours élevé et même plus élevé que l'année précédente, le montant total des arriérés étant d'environ € 312.000 en 2018, alors qu'il s'élevait à environ € 244.000 en 2017.² Le versement des contributions revêt une grande importance pour l'Institut en raison de son budget serré et de son Fonds de roulement relativement réduit. Le Secrétaire Général a encouragé les Etats membres à s'acquitter de leurs contributions en suspens. Le Secrétariat continuerait d'appliquer des mesures d'austérité et d'utiliser ses ressources de manière prudente. Cependant les Etats qui avaient accumulé plus de deux ans d'arriérés perdraient leur droit de vote à l'Assemblée Générale.³ Le Secrétariat était en train de procéder à un suivi auprès des Etats membres ayant des arriérés pour veiller à ce qu'ils connaissent le montant de leurs arriérés et les conséquences de cet état de fait. A cet égard, il espérait que les prochaines élections du Conseil de Direction, qui devaient avoir lieu lors de la 77^{ème} session de l'Assemblée Générale (Rome, 6 décembre 2018), pourraient inciter quelques-uns de ces Etats membres en situation d'arriérés à régler leurs contributions de manière à voter aux élections.

24. La *représentante du Canada* a déclaré que le niveau des arriérés demeurait une préoccupation et qu'elle appuierait les efforts du Secrétariat pour encourager les Etats membres à payer leurs arriérés et à se montrer plus actifs dans les questions d'UNIDROIT. Dans la mesure où ces arriérés ou cette inactivité sont dus à un manque d'intérêt pour le Programme de travail d'UNIDROIT, ces Etats membres pourraient être encouragés à faire des propositions pour le nouveau Programme de travail 2020-2022.

25. Le *représentant de l'Allemagne* a souhaité la bienvenue au nouveau Secrétaire Général et a remercié la Secrétaire Générale adjointe pour tout le travail accompli au cours de la période intérimaire. Il a appuyé les propos de la représentante du Canada et a encouragé UNIDROIT à solliciter le paiement des arriérés, notamment en informant les Etats membres ayant plus de deux ans d'arriérés qu'en l'absence de paiement, ils ne pourraient pas voter. Le montant total des arriérés est maintenant considérable et leur paiement aurait un effet très positif sur le budget.

² Voir UNIDROIT 2017 – F.C. (83) 5 (dans le tableau en annexe un montant total d'arriérés de € 244.199,28).

³ Statut d'UNIDROIT, art. 16(7) ("Les Gouvernements participants, en retard de plus de deux ans dans le versement de leur contribution, perdent le droit de vote au sein de l'Assemblée Générale jusqu'à la régularisation de leur position. En outre, il ne sera pas tenu compte de ces Gouvernements dans la formation de la majorité requise par l'article 19 du présent Statut").

26. Le *Secrétaire Général* a souligné que les arriérés étaient en effet une source de préoccupation et que les régler dans un avenir proche serait un véritable soulagement. Il a fait observer que les arriérés constituaient un problème collectif et que, si certains Etats membres ne payaient pas, ce non-paiement était injuste pour les autres Etats membres. Il a, en outre, fait observer que certains Etats membres en retard de paiement auraient des difficultés à régulariser leurs arriérés de contributions en raison de problèmes sociaux et politiques, tandis que d'autres Etats membres étaient probablement en retard de paiement simplement en raison d'un changement de personnel au sein du gouvernement. Le Secrétariat continuerait à assurer le suivi nécessaire dans ces Etats, en particulier ceux qui se trouvent dans cette dernière situation. Il s'est plu à souligner les commentaires formulés au sujet de l'importance du prochain Programme de travail 2020-2022 et a noté que tous les Etats membres avaient été sollicités à faire des propositions pour ce Programme et que le Secrétariat pourrait ainsi impliquer à nouveau davantage les Etats membres en situation d'arriérés dans ses principales activités.

27. Le *Président* a remercié le *Secrétaire Général* et a invité le Secrétariat à continuer à demander le paiement de toutes les contributions en temps opportun. *En l'absence d'autres interventions, le Président a conclu que la Commission des Finances avait pris note de l'état des arriérés des Etats membres.*

Point n°7 de l'ordre du jour: **Projet de Budget pour l'exercice financier 2019 et observations soumises par des Etats membres(F.C. (85) 6)**

28. Le *Président* a attiré l'attention de la Commission sur le document F.C. (85) 6. Il a ensuite invité le *Secrétaire Général* à le présenter.

29. Le *Secrétaire Général* a commencé par quelques remarques d'ordre général sur le projet de Budget 2019, notant que celui-ci - conformément aux recommandations précédentes de la Commission des Finances - maintenait fondamentalement une croissance zéro. Le Secrétariat a proposé une dépense totale de € 2.289.370, correspondant à une augmentation de € 17.500 autorisée par le budget précédent, ce montant étant entièrement imputable au versement annuel d'Aviareto (voir paragraphe 11 ci-dessus). Rappelant les déclarations du *Secrétaire Général* précédent, il a souligné que si l'Institut devait continuer à être aussi productif et disposer des ressources nécessaires à ses activités, il serait indiqué de commencer à envisager de petites augmentations budgétaires à l'avenir. En fait, ces augmentations pourraient en réalité n'être qu'un mécanisme ou un moyen de préserver le statut actuel et, en tant que *Secrétaire Général* récemment nommé apportant de nouvelles idées à l'Institut, il a demandé aux Etats membres de lui laisser une marge de manœuvre dans ce domaine, bien qu'aucune augmentation n'ait été envisagée à ce stade.

30. En ce qui concernait les recettes aux pages 4 et 5, le *Secrétaire Général* a attiré tout particulièrement l'attention sur la note explicative 1, selon laquelle le barème des quotes-parts des Nations Unies pour 2019-2021 ne serait probablement pas disponible avant fin décembre 2018. Il y avait donc deux possibilités pour déterminer les contributions des Etats membres pour 2019: a) en se basant sur le nouveau Tableau des contributions adopté à la 76^{ème} session de l'Assemblée Générale (Rome, 7 décembre 2017) sur le barème des contributions actuel des Nations Unies pour 2016-2018; ou b) en utilisant le Tableau des contributions actuel pour une année supplémentaire. Cette dernière option semblait préférable car elle éviterait que les Etats membres disposent de trois montants de contribution différents au cours de trois années consécutives (2018, 2019 et 2020), ce qui pourrait créer des difficultés compte tenu des cycles budgétaires et de la nécessité de paiements en temps opportun. En conséquence, le Secrétariat proposait, sous réserve d'opinion différente de la Commission des Finances, d'utiliser le Tableau des contributions actuel en 2019. Le Secrétariat

proposait, en outre, que le nouveau Tableau des contributions, qui s'appuierait sur le barème des contributions des Nations Unies pour 2019-2021, puisse entrer en vigueur en 2020.

31. En ce qui concernait les dépenses aux pages 6 à 9, le Secrétaire Général a tout d'abord examiné les notes explicatives 1 et 3, qui faisaient référence à la répartition par le Secrétariat de l'allocation d'Aviareto (voir les paragraphes 11 et 29 ci-dessus) afin de renforcer le Chapitre 1, article 5 (Missions et promotion des travaux) et le Chapitre 2, article 2 (Rémunération des collaborateurs occasionnels) de € 5.000 et € 12.500 respectivement. En ce qui concernait les notes explicatives 2 et 5, il a noté que, compte tenu des réformes récentes en matière de rémunération et de sécurité sociale, le Secrétariat avait proposé d'augmenter le Chapitre 2, article 1 (Traitement personnel Cat. D, P et GS et consultant) et le Chapitre 3, article 1 (Assurances invalidité, vieillesse, maladie) de € 10.000 et € 20.000 respectivement. Ces augmentations étaient en réalité inférieures à celles prévues par l'expert externe en matière de compensation dans le cadre de l'examen de la sécurité sociale. En ce qui concernait les charges de sécurité sociale en particulier, cette augmentation était due en grande partie au fait que son prédécesseur, M. Estrella Faria, avait pu maintenir son adhésion au système de sécurité sociale des Nations Unies, qui était moins coûteux.

32. En ce qui concernait les réductions de dépenses en particulier, le Secrétaire Général a fait observer que le Secrétariat avait prudemment prévu des économies importantes aux Chapitres 4 (Frais administratifs) et 5 (Frais de maintenance). UNIDROIT utilisait désormais de nouvelles technologies moins coûteuses pour organiser des réunions et suivait une nouvelle politique d'économie de papier. Il a ensuite attiré l'attention sur la réduction proposée de € 12.500 au Chapitre 1, article 4 (Comités d'experts), rappelant que cette ligne de dépenses avait été augmentée de € 30.000 dans le budget 2017 et que, le cas échéant, une partie des dépenses autorisées de l'excédent de l'exercice 2017 (voir points 10 et 13 - 16 ci-dessus) pourraient servir de tampon.

33. Après avoir remercié le Secrétaire Général, le *Président* a précisé que les catégories figurant dans le Tableau des contributions d'UNIDROIT étaient basées sur le barème des contributions des Nations Unies. Il a rappelé que la proposition du Secrétariat consistait à utiliser le Tableau des contributions actuel pour une année supplémentaire. Il a déclaré avoir parlé à ses collègues au Mexique, qui ont confirmé qu'il était peu probable que le nouveau barème des quotes-parts des Nations Unies pour 2019-2021 soit approuvé avant fin décembre 2018. Il a ensuite invité les participants à présenter leurs commentaires et à poser des questions.

34. La *représentante du Canada* a remercié le Secrétariat pour le projet de Budget clair et bien préparé, qui était appuyé par le Canada. Le Canada appuyait également la proposition du Secrétariat de continuer à utiliser le Tableau des contributions actuel en 2019, étant entendu que le nouveau Tableau des contributions avec ses catégories supplémentaires serait utilisé en 2020, ainsi que le nouveau barème des quotes-parts des Nations Unies pour 2019-2021. S'agissant des propositions de dépenses, elle a demandé quelle était la référence au Programme de travail dans le deuxième paragraphe de la note explicative 1, page 7, et si le Secrétariat avait prévu que le nouveau Programme de travail entraînerait des frais de réunion supplémentaires. Le Canada soutenait également la proposition d'utilisation du paiement d'Aviareto, notamment pour le financement des collaborateurs occasionnels, comme indiqué dans la note explicative 3, page 8.

35. La *représentante des Etats-Unis d'Amérique* a souhaité la bienvenue au nouveau Secrétaire Général. Elle a déclaré que c'était un plaisir pour elle de faire partie de la Commission des Finances et d'être présentée à l'Institut qui, bien que petit, accomplissait un travail remarquable. Elle a souscrit aux propos de la représentante du Canada et a appuyé la démarche prudente adoptée par le Secrétariat sur le projet de Budget 2019. Elle a également appuyé la proposition du Secrétariat d'utiliser le Tableau des contributions actuel pour une année supplémentaire. Elle a ensuite demandé au Secrétariat de préparer et de diffuser, une fois que le nouveau barème des quotes-parts des

Nations Unies serait disponible, le nouveau Tableau des contributions utilisant ce barème afin que les Etats membres puissent connaître dès que possible les futurs niveaux des contributions.

36. Le *représentant de l'Espagne* a remercié le Président, puis il a souhaité la bienvenue au nouveau Secrétaire Général et a remercié la Secrétaire Générale adjointe pour son travail durant la période intérimaire. Il a préconisé l'utilisation du Tableau des contributions actuel pour une année supplémentaire, notant que le nouveau barème des quotes-parts des Nations Unies ne serait pas disponible à temps. En ce qui concernait les dépenses, les efforts déployés pour réaliser des économies et gagner en efficacité, en particulier aux Chapitres 1, 4 (Comités d'experts) et 4 (Frais d'administration) et 5 (Frais d'entretien) ont été grandement appréciés. Il a encouragé le Secrétariat à poursuivre ces économies, à faire preuve de prudence face à de nouvelles initiatives susceptibles de générer de nouveaux coûts structurels et à maintenir sa politique de croissance nominale zéro dans les années à venir.

37. Le *représentant de l'Italie* a remercié le Secrétariat pour son budget prudent et transparent, conforme à la tradition de gestion attentive des Comptes d'UNIDROIT et à sa politique de croissance nominale zéro. Il a ensuite appuyé les observations du représentant de l'Espagne concernant la maîtrise des dépenses, en particulier pour les frais d'administration et d'entretien. Il a également appuyé la proposition du Secrétariat d'utilisation du Tableau des contributions actuel pour une année supplémentaire.

38. La *représentante du Royaume-Uni* a repris à son compte les déclarations de tous les autres représentants et a souhaité la bienvenue au nouveau Secrétaire Général. Elle a ensuite exprimé son soutien à l'utilisation du Tableau des contributions actuel pour une année supplémentaire.

39. Le *Président* a déclaré que le Mexique était favorable à l'utilisation du Tableau des contributions actuel pour une année supplémentaire. Il a ajouté que, à la 86^{ème} session de la Commission des Finances (Rome, printemps 2019), le Secrétariat serait en mesure de fournir un projet de nouveau Tableau des contributions pour 2020, afin que les Etats membres puissent être informés de leurs contributions futures.

40. Le *Secrétaire Général* a remercié les représentants pour leurs commentaires très positifs et très appréciés. En ce qui concernait la question de la représentante du Canada sur les augmentations prévues des dépenses liées au nouveau Programme de travail, il a précisé qu'il y aurait effectivement de nouvelles activités, mais qu'il s'agirait de la continuation de projets du Programme de travail actuel qui n'avaient pas été réalisés. Lors de la préparation du projet de Budget, le Secrétariat avait examiné le calendrier des réunions à venir, en fonction des nouveaux projets en cours et envisageables, et avait prévu que les dépenses relatives au Chapitre 1, article 4 (Comités d'experts), devraient être suffisantes, faisant remarquer que certains travaux pourraient être mieux traités par des individus ou par des groupes d'experts plus restreints, ce qui pourrait être couvert par le Chapitre 2, article 2 (Rémunération des collaborateurs occasionnels).

41. La *Secrétaire Générale adjointe* a précisé que le nouveau Programme de travail 2020-2022 n'entrerait pas en vigueur en 2019, mais en 2020. Il n'influencerait donc pas nécessairement le Budget 2019, bien que - comme le Secrétaire Général l'avait souligné à juste titre - certaines activités aient trait à la préparation et à l'adoption de ce Programme de travail.

42. *En l'absence d'autres interventions, le Président a conclu que la Commission des Finances recommande à l'Assemblée Générale d'adopter le projet de Budget pour l'exercice financier 2019.*

Point n° 8 de l'ordre du jour: Mise en œuvre des nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT (F.C. (85) 7)

43. Le *Président* a attiré l'attention de la Commission sur le document F.C. (85) 7. Il a ensuite invité le Secrétaire Général à le présenter.

44. Le *Secrétaire Général* a souligné l'importance des réformes récemment adoptées par UNIDROIT en matière de rémunération et de sécurité sociale, soulignant qu'elles étaient essentielles à la viabilité de l'Institut, à la mise en place d'un environnement de travail et d'un système d'administration modernes, ainsi qu'au renforcement de la mobilité du personnel. Concernant la rémunération, il a rappelé que le Secrétariat, avec l'assistance d'un consultant expert, avait mis en œuvre la transition vers l'échelle des salaires des organisations des Nations Unies ayant leur siège à Rome et qu'à partir de février 2018, tous les membres du personnel avaient été transférés sur cette échelle. Il a, en outre, rappelé qu'à la 84^{ème} session de la Commission des Finances (Rome, 15 mars 2018), plusieurs interrogations sur cette transition avaient trait à l'impact budgétaire des réformes de la rémunération et au coût du système de rémunération, qui l'échelle des salaires des Nations Unies, ainsi que certaines indemnités prévues par le système d'indemnités des organisations coordonnées. En ce qui concernait l'impact budgétaire, il a attiré l'attention sur le paragraphe 13, dans lequel il est expliqué que la transition vers l'échelle des salaires des Nations Unies devrait être moins coûteuse que ce que prévoyait l'expert-conseil en matière de rémunération dans son rapport. Pour 2019, par exemple, le consultant avait prédit que les salaires annuels bruts d'UNIDROIT s'élèveraient à environ € 1.327.000, tandis que les prévisions du Secrétariat sur la base des effectifs actuels pour cette année étaient d'environ € 1.302.000.

45. Concernant l'impact budgétaire des réformes en matière de rémunération, ainsi que les préoccupations au sujet des coûts, le Secrétaire Général a appelé l'attention de la Commission sur les paragraphes 4 et 5, où il était expliqué que les chiffres de la rémunération à UNIDROIT sur lesquels étaient fondées ces préoccupations n'étaient pas nets ; en effet, ils ne tiennent pas compte des cotisations des employés d'UNIDROIT à la sécurité sociale, en particulier de 9,34% pour le système de sécurité sociale italien (INPS) ou de 16,7% pour le système du Service international pour les rémunérations et les pensions (ISRP) récemment adopté et à mettre en application. Outre les coûts, il a également souligné que, bien que les Nations Unies ne fournissent pas d'indemnité d'expatriation et que l'allocation pour les enfants à charge de l'OCDE soit supérieure à l'allocation versée aux Nations Unies, le système des Nations Unies offrait d'autres contributions très importantes aux employés, que le nouveau système d'UNIDROIT ne prévoyait pas, notamment les allocations au logement et les prestations familiales pour l'éducation des enfants à charge, ces dernières pouvant atteindre 30.000 USD par an. Il a ensuite insisté sur le fait que l'indemnité accordée aux expatriés par UNIDROIT ne concernait en effet que les expatriés et non pas l'ensemble du personnel; elle a commencé à diminuer à partir de 3 ans et a disparu au bout de 7 ans. Il a souligné que, dans l'ensemble, le système des Nations Unies était beaucoup plus généreux.

46. En ce qui concernait la sécurité sociale, le Secrétaire Général avait été informé que le Secrétariat avait espéré la mise en œuvre du nouveau régime de retraite élaboré par l'ISRP vers mi-2018, mais que ces efforts n'avaient pas encore abouti. Il a fait le point sur les développements récents présentés en détail aux paragraphes 8 à 11 du document. Ce faisant, il a souligné qu'une réunion avait eu lieu avec les membres du personnel en juin 2018, avant son arrivée, afin de répondre aux questions sur le nouveau plan de pension et d'essayer d'identifier les membres du personnel susceptibles de vouloir souscrire à ce plan. Lors de cette réunion, diverses questions avaient été soulevées, notamment sur des situations particulières de certains membres du personnel, telles que des estimations précises des avantages prévus avec l'adoption du nouveau plan. Le Secrétariat était parvenu à un accord avec l'ISRP pour la mise au point d'un simulateur en ligne permettant aux membres du personnel d'entrer leurs informations (par exemple, échelon salarial,

années de service, indemnités applicables) et de recevoir des estimations de prestations. Ce simulateur venait juste d'être reçu, il avait donc fallu plus de temps que prévu pour identifier les membres du personnel intéressés par le nouveau plan. En outre, le Secrétaire Général a rencontré un représentant de l'ISRP au sujet de la gestion du régime de retraite. L'ISRP avait fourni un montant fixe de € 23.000 par an, ce qui était impraticable pour la période de transition au cours de laquelle seuls quelques membres du personnel seraient concernés. Le Secrétariat était à la recherche de solutions intérimaires alternatives dans ce domaine.

47. En ce qui concernait plus particulièrement les assurances médicales et assurances connexes, le Secrétaire Général a rappelé la recommandation de la Commission des Finances - avec laquelle le Secrétariat était toujours en accord - qui privilégiait la cotation avancée par Allianz Silver. Il a toutefois souligné que cette cotation devait être reconfirmée une fois que les membres du personnel souhaitant adhérer au nouveau plan avaient été identifiés et que la prime qui serait finalement payée dépendait du nombre d'employés. Grâce au simulateur de pensions et d'allocations de départ, le Secrétariat était désormais en mesure de progresser dans ce domaine.

48. En ce qui concernait l'impact budgétaire des réformes de la sécurité sociale, le Secrétaire Général a précisé que le Secrétariat ne prévoyait pas d'un impact budgétaire supérieur aux augmentations qu'il y aurait eu même si ces réformes n'avaient pas été adoptées. Le nouveau système conviendrait mieux à l'Institut car il comportait - conformément au Troisième régime de pensions des organisations coordonnées sur lequel l'ISRP avait basé le nouveau régime d'UNIDROIT - un partage des coûts de 45% pour l'employé et de 55% pour UNIDROIT, alors que dans le système italien actuel utilisé par la plupart des membres du personnel, le partage des coûts était de 25% pour l'employé et de 75% pour UNIDROIT.

49. Enfin, le Secrétaire Général a examiné deux autres questions d'ordre administratif, en particulier les descriptions de poste et le règlement d'UNIDROIT. En ce qui concernait les descriptions de poste, il a reconnu qu'avec la transition vers le nouveau système de rémunération et de sécurité sociale, il était nécessaire de disposer de descriptions de poste complètes et adaptées à ce système. Il serait peut-être nécessaire de faire appel à un expert consultant pour aider à l'élaboration de ces descriptions, qui seraient basées sur les échelons du système des Nations Unies. Etant une petite organisation, il a précisé que les descriptions de poste devraient avec une certaine souplesse pour pouvoir s'adapter à des circonstances diverses. Le Secrétariat les communiquerait à la Commission des Finances lors de 86^{ème} session (Rome, printemps 2019). En ce qui concernait le Règlement d'UNIDROIT, il a rappelé que les discussions antérieures avaient porté sur la nécessité de le "rafraîchir". Mais, à son avis, un examen plus approfondi du Règlement était nécessaire. La langue employée était un peu dépassée et certains points importants n'y figuraient pas ou de manière insuffisante, comme: a) l'extension de l'allocation au conjoint aux couples non mariés, mais légalement reconnus comme ayant les mêmes droits dans de nombreux Etats; b) le congé de paternité, car le règlement ne mentionne que le congé de maternité; et c) les attestations médicales relatives aux congés de maladie, car le Règlement ne l'exige qu'après cinq jours d'absence, ce qui semble trop long et incompatible avec la situation actuelle. En conclusion, il a indiqué qu'il procéderait à une révision plus ample du Règlement, qui serait soumise à la procédure énoncée à l'article 17 (1) du Statut d'UNIDROIT.⁴

50. Le *représentant de l'Allemagne* a de nouveau exprimé des réserves sur les réformes en matière de rémunération et de sécurité sociale, en particulier de la part des Ministères de l'intérieur et des finances de son pays. A moins qu'il y ait un malentendu, la comparaison des salaires nets entre le système des Nations Unies et le système en vigueur à UNIDROIT ne semblait pas claire et le Ministère de l'intérieur avait mis au point un graphique alternatif dans lequel il tentait de mieux

⁴ Statut d'UNIDROIT, art. 17(1) ("Les règles relatives à l'administration de l'Institut, à son fonctionnement intérieur et au statut du personnel seront établies par le Conseil de Direction et devront être approuvées par l'Assemblée Générale et communiquées au Gouvernement italien.")

expliquer la comparaison entre les salaires nets de ces systèmes. Il a attiré l'attention sur les dernières colonnes du tableau, qui avait été distribué aux membres de la Commission, et a déclaré que l'on pouvait voir des différences nettes en matière de rémunération, en particulier pour les personnes ayant des situations familiales diverses. Avec les cotisations de sécurité sociale et les taxes appliquées, on pouvait constater que le salaire net des employés d'UNIDROIT était supérieur à celui des employés des Nations Unies pour les grades D1 et D2 et les échelons correspondants. Rappelant le point relatif aux différents régimes d'allocation, il a déclaré que de telles différences étaient au cœur du problème. Ne pas adopter un système complet et simplement choisir des éléments parmi ceux des Nations Unies et ceux des organisations coordonnées pourrait non seulement créer une certaine confusion, mais également entraîner un paiement inégal. C'est aussi pour cette raison que l'Allemagne continuait à émettre des réserves sur les réformes et, en particulier, sur le maintien de l'utilisation de l'indemnité d'expatriation d'UNIDROIT dans sa version actuelle. Il a ensuite demandé au Secrétariat de fournir un tableau indiquant les salaires nets réels pour toutes les catégories et tous les grades, ce qui pourrait éventuellement prouver que la rémunération était identique, voire inférieure, à celle du système des Nations Unies. Cette illustration permettrait d'accepter ces réformes sans aucun problème. Il a conclu que la situation actuelle n'était pas suffisamment transparente, raison pour laquelle l'Allemagne persistait dans ses réserves.

51. La *représentante de la Suisse* a souhaité la bienvenue au nouveau Secrétaire Général et félicité le Secrétariat pour la transparence de l'information envers les Etats membres concernant la mise en œuvre des réformes en matière de rémunération et de sécurité sociale. Un système de rémunération et de sécurité sociale clair, transparent et innovant était une condition nécessaire à la satisfaction des employés et, même si la mise en œuvre requerrait plus de temps, les réformes étaient la meilleure solution que le Secrétariat pouvait prendre. Elle a ensuite remercié le Secrétariat pour la grande qualité des documents qui avaient été distribués, ce qui n'était pas toujours le cas dans d'autres organisations.

52. La *représentante des Etats-Unis d'Amérique* a remercié le Secrétariat pour tout le travail de mise en œuvre réalisé jusqu'à présent, en particulier sur les réformes de la sécurité sociale, pour lesquelles l'implication du personnel, la clarté du processus et une réelle communication avec les Etats membres étaient la clé du succès. Les Etats-Unis attendaient avec impatience de pouvoir discuter des descriptions de poste à la prochaine session de la Commission des Finances. Elle a ensuite mentionné la référence - au paragraphe 20 du document - quant à la contribution des Etats membres sur la révision du Règlement d'UNIDROIT et a demandé s'il y aurait un appel à contribution et, le cas échéant, comment celle-ci devrait être soumise.

53. La *représentante du Canada* a remercié le Secrétariat pour ses explications sur la transition vers l'échelle des salaires des Nations Unies, appuyée par le Canada. S'agissant de la mise en œuvre du nouveau régime de retraite, elle a reconnu que les membres du personnel avaient une décision importante à prendre et elle espérait que le simulateur de l'ISRP les y aiderait; UNIDROIT acquerrait ainsi une plus grande certitude quant aux décisions budgétaires. En ce qui concernait les retraites, elle partageait l'avis du Secrétariat que, pour le moment, les coûts de la gestion des retraites étaient relativement élevés compte tenu du nombre relativement faible de participants et elle a indiqué qu'il faudrait explorer d'autres options pour la période de transition. Dans le même temps, il était toutefois important que la question des retraites soit administrée avec soin et que comptes et rapports soient correctement tenus, tant pour l'employeur que pour le personnel concerné. En ce qui concernait les descriptions de poste, elle était en accord avec la proposition de préparer un projet que la Commission examinerait à sa prochaine session. Ces descriptions étaient certes un outil de classification utile, mais UNIDROIT, étant une petite organisation, devait disposer de descriptions plutôt générales pour permettre une certaine flexibilité. Elle a également appuyé la proposition de se baser sur les différentes catégories et grades du système des Nations Unies, puis d'adapter les descriptions de poste à la situation spécifique d'UNIDROIT. En ce qui concernait le Règlement, le Canada avait exprimé son soutien à l'examen de la partie 3, qui traitait notamment des questions du personnel.

Elle a souligné qu'il n'y avait pas encore suffisamment d'informations pour savoir si le reste du Règlement avait également besoin d'une révision, mais elle a appuyé la proposition du Secrétaire Général d'étudier le Règlement et de consulter le personnel et les Etats membres afin de déterminer si une proposition au Conseil de Direction serait justifiée. Elle a toutefois averti qu'un examen sans limite de temps du Règlement pourrait devenir un processus long et lourd, aussi espérait-elle qu'une proposition de cet ordre serait très précise.

54. Le *Président* a exprimé le soutien du Mexique pour la mise en œuvre des réformes en matière de rémunération et de sécurité sociale. En ce qui concernait les descriptions de poste, il a convenu qu'elles devaient être souples car UNIDROIT était une petite organisation. S'agissant des réserves formulées par l'Allemagne à propos de la mise en œuvre, il a rappelé que, lorsque le système de rémunération des Nations Unies avait été examiné lors de l'examen des rémunérations et de la sécurité sociale, la Commission des Finances avait préféré ne pas adopter l'ensemble du système de rémunération des Nations Unies car cela augmenterait considérablement le budget d'UNIDROIT.

55. Le *Secrétaire Général* a remercié tout d'abord les représentantes du Canada et de la Suisse pour leurs aimables paroles. S'agissant de la révision du Règlement, il a précisé qu'elle serait spécifique et limitée dans le temps. A la demande de la représentante des Etats-Unis, il a répondu que l'objectif était non seulement de solliciter la contribution de tous les Etats membres, mais également de diffuser les diverses propositions d'amendements au Règlement afin que tous puissent les relire et les commenter. Il espérait que l'examen du Règlement aurait suffisamment avancé d'ici la prochaine réunion de la Commission des Finances. Il a ajouté que, si nécessaire, il ferait appel à un expert consultant. Il a ensuite remercié le Président pour sa déclaration sur les réserves formulées par le représentant de l'Allemagne. A ce propos, il a rappelé que les préoccupations de l'Allemagne portaient sur des questions qui avaient été débattues à plusieurs reprises au sein de la Commission et que, même si les critiques en vue d'améliorer le fonctionnement de l'Institut étaient bienvenues, il n'était pas convaincu que les réserves exprimées conduiraient à des améliorations. Le Secrétariat prendrait en compte ces réserves et fournirait le graphique demandé en temps voulu. Sa réaction initiale à ces réserves a toutefois été que la raison pour laquelle le système des Nations Unies dans son ensemble n'avait pas été adopté était qu'il serait trop coûteux et augmenterait considérablement les coûts. Bien que le personnel des Nations Unis ne perçoive pas d'indemnité d'expatriation, il recevait d'autres avantages qui n'étaient pas pris en compte dans le tableau. En outre, la Commission des Finances avait recommandé, à la suite d'un long débat, une solution différente de l'adoption intégrale du système des Nations Unies. En conclusion, il a remercié le représentant de l'Allemagne pour ses observations et a indiqué qu'il s'efforcera de poursuivre le dialogue séparément, notamment en organisant des conférences téléphoniques avec des fonctionnaires du Ministère allemand de l'intérieur, ainsi que des rencontrer éventuellement lors de sa prochaine mission à Berlin début novembre.

56. Le *Président* a pris note que le Secrétariat préparerait et distribuerait le tableau comparé des salaires demandé, puis il a de nouveau invité les participants à formuler leurs observations. *En l'absence d'autres interventions, le Président a conclu que la Commission des Finances avait pris note des mises à jour concernant la mise en œuvre des nouveaux systèmes de rémunération et de sécurité sociale appliqués au personnel d'UNIDROIT. Il a également conclu que la Commission des Finances avait recommandé l'élaboration de descriptions de poste et la révision du Règlement d'UNIDROIT.*

Point n°9 de l'ordre du jour: Divers

57. Le *Président* a attiré l'attention de la Commission des Finances sur le dernier point de l'ordre du jour et a invité les participants à se prononcer et à poser des questions sur d'autres questions.

58. Le *représentant de l'Italie* a félicité le nouveau Secrétaire Général pour sa nomination. Il a noté qu'UNIDROIT était une petite organisation à laquelle l'Italie attachait une grande importance. UNIDROIT suivait une direction très positive, tant dans ses activités que dans sa gestion prudente. Il a ensuite remercié la Secrétaire Générale adjointe pour son excellent travail pendant la période intérimaire.

59. La *représentante de l'Indonésie* a elle aussi félicité le nouveau Secrétaire Général, puis elle a remercié la Secrétaire Générale adjointe pour son excellent travail au cours de la période intérimaire et a déclaré que c'était un honneur de faire partie de la Commission des Finances. Elle a également remercié le Secrétaire Général pour la sympathie qu'il avait exprimée envers le peuple indonésien et a déclaré que tout le pays s'efforcerait de poursuivre au mieux le processus de reconstruction et d'aider toutes les victimes.

60. En l'absence d'autres interventions, le *Président* a remercié les membres de la Commission et a clôturé la réunion à 11h55.

ANNEXE**Liste des participants**

M. Olaf REIF	Allemagne
M. Eduardo BRIGIDI DE MELLO	Brésil
Mme Claudia HINZER	Canada
M. Rafael OSORIO	Espagne
Mme Sandrine GOFFARD	Etats-Unis d'Amérique
M. Pascal GAND	France
Mme Agustina DIAN KARTIKA DHARMAWATI	Indonésie
M. Riccardo CURSI	Italie
Mme Yuki TOKUO	Japon
M. Benito JIMENEZ	Mexique
M. LI Dongchao	République Populaire de Chine
Mme ZHUO Yujun	
Mme Lorenza FÄSSLER	Suisse

UNIDROIT Secretariat

M. Ignacio TIRADO	Secrétaire Général
Mme Anna VENEZIANO	Secrétaire Générale adjointe
M. Neale BERGMAN	Fonctionnaire juridique